



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2019

L'Assemblée Générale s'est déroulée dans la salle de quartier de Rothéneuf mise gracieusement à notre disposition par la Mairie de Saint Malo.

De nombreux adhérents étaient présent, merci pour leur soutien.

Monsieur RENOULT, Maire et Monsieur COUDRAY représentaient la Municipalité, Monsieur LURTON, Député, était également présent.

Christian DROUIN, Président de l'APPR, ouvre la séance en faisant état de deux bateaux cassés sur la zone du Lupin à cause de dernier coup de vent de N.O.

Cette année, pour la première fois, nous avons pu attribuer un mouillage à tous ceux qui en ont fait la demande (à condition que les bateaux respectent la longueur maximale de 7 m hors tout).

Deux mouillages pourraient encore être attribués sur la zone du Lupin.

- ⇒ Est-ce un signe de « vieillissement » d'un certain nombre d'adhérents ?
- ⇒ Ou alors de la raréfaction du poisson ?

Mystère ...

Sur la zone du Havre, à côté de « l'escalier des pêcheurs », des annexes sont amarrées à de petits corps-morts. Afin d'éviter toute contestation, les propriétaires sont invités à ensabler suffisamment ces corps-morts pour qu'il ne « dépassent pas ». Il faut bien avoir à l'esprit qu'avec l'âge, certains adhérents n'arrivent plus à remonter leur annexe vers les barres, l'escalier étant trop raide à monter.

Comme chaque année le problème du carénage des bateaux est évoqué :

- Interdit sur la grève, ou risque de « grosse prune »
- Pas de station de lavage intéressée pour l'instant pour s'adapter au nettoyage des coques des bateaux
- Possibilité de mettre en place un système de « carénage itinérant ». A voir.

Concernant la pêche au bar, statu quo pour l'instant : Un par jour et par personne.

La SNSM, toujours prête à intervenir, a besoin de dons pour subvenir à ses besoins.

Le Président rappelle quelques points de bon sens pour la sécurité et le bien être de tous :

- Ne pas oublier de **porter un gilet** gonflable ou non, même, **et surtout, en annexe !**
- En début de saison, **vérifier le mouillage en entier**, depuis l'organeau.
- Nettoyer les amarres si elles sont couvertes d'algues : avec les algues, les amarres flottent et représentent **un danger pour la navigation**.
- Les bouées d'attente sont à votre disposition : s'amarrer avec un cordage en double de 5 m de long afin **d'éviter que le bateau ne frotte sur la bouée**. Une des bouées est déjà coulée, et son remplacement coute 150 euros !

Laurent COSSE, Trésorier de l'APPR, nous présente le bilan financier de l'Association.

Cette année, pour la première fois, nous observons un léger déficit dans les comptes. Ce résultat légèrement négatif est dû à la Fête de la Mer 2018 annulée à cause du mauvais temps et pour laquelle les lots nécessaires à son bon déroulement avaient été achetés. Ils seront utilisés pour la Fête 2019, ce qui permettra de rétablir les comptes.

Pour information, le montant de la redevance pour l'utilisation des mouillages s'élève à 13 800 euros.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RENOULT, Maire de Saint Malo, prend la parole au sujet de l'avenir de la zone de la Pointe de la Varde et de ses mouillages.

Le renouvellement des AOT approche. Des discussions sur ce sujet vont démarrer fin 2019. Il va falloir agir avec beaucoup de diplomatie et ne pas se heurter au Conservatoire du Littoral qui souhaite rendre cet espace à la nature en supprimant la circulation et le stationnement de tout véhicule.

Dans ce cadre, comment maintenir l'activité des mouillages : Accès limité par une barrière ou des plots, possibilité de stationner quelques véhicules, etc... . Il va falloir essayer de trouver un compromis.

Sur la zone du Havre, Monsieur RENOULT évoque un courrier concernant un problème d'annexes sur des blocs de béton. La police municipale est habilitée à intervenir, et nous devons veiller à ce que les annexes soient identifiables.

Une personne signale également sur cette zone la présence d'anciens blocs de mouillages qui apparaissent et disparaissent au gré des mouvements de sable, et demande une intervention. Monsieur le Maire précise qu'il est facile de toujours demander à la municipalité d'intervenir. C'est possible, évidemment, mais cela a un coût ... qui se répercute inévitablement sur les impôts ..., et il préconise d'analyser le problème et d'essayer de trouver les solutions les mieux appropriées.

Il est également rappelé que les véhicules peuvent descendre sur la grève pour déposer un bateau, mais ne doivent pas y stationner.

Election des Membres du Bureau

Chaque année lors de l'Assemblée Générale une partie des membres du Bureau est à renouveler.

Sept postes étaient vacants cette année. Six membres sortants se représentaient et un nouveau membre avait fait acte de candidature.

Après consultation des adhérents présents, il a été décidé d'effectuer le vote à main levée.

Les sept postulants ont été élus à l'unanimité et viennent ainsi compléter le bureau de l'APPR.

La soirée se termine par un traditionnel pot de l'amitié et il convient de remercier les membres du bureau qui, aidés de quelques bénévoles se sont dépensés sans compter pour la mise en place, le rangement et le nettoyage de la salle.

